

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20140619-2014_B259-DE
Date de télétransmission : 24/06/2014
Date de réception préfecture : 24/06/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JUIN 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2014_B259

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cercle Nautique du Pays d'Aix pour le développement de l'aviron au lac de Peyrolles

Le 19 juin 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 juin 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues - CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset, donne pouvoir à CIOT Jean-David – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à CHARRIN Philippe – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe - JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à JOUVE Mireille

Excusé(e)s :

BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Hervé FABRE AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_14

BUREAU DU 19 JUIN 2014

Rapporteur : Hervé FABRE AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cercle Nautique du Pays d'Aix pour le développement de l'aviron au lac de Peyrolles

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le Bureau du 11 juin 2010 a validé un projet de développement pour le lac de Peyrolles qui prévoit entre autre la mise en place d'activités ludiques et sportives.

Le Cercle Nautique du Pays d'Aix a pour objectif de développer la pratique de l'aviron, du canoë kayak et des sports nautiques sur le lac de Peyrolles.

Ce rapport propose de valider l'attribution d'une subvention de 15 000 Euros de fonctionnement afin de lui permettre d'assurer ses missions de compétition et d'encourager et d'encadrer ses pratiques fédérales par les scolaires, les étudiants et le grand public.

Exposé des motifs :

L'installation d'un club d'aviron « Cercle Nautique du Pays d'Aix » sur le lac de Peyrolles est conforme aux objectifs du projet de développement prévu par la délibération n°2010-B288 du Bureau communautaire du 11 juin 2010.

Cette association a pour but de faire connaître, d'encourager et de développer la pratique de l'aviron, du canoë kayak et des sports nautiques conformément aux objectifs de la Fédération Française d'Aviron mais également de former des compétiteurs et de développer la pratique par les scolaires, les étudiants et le grand public.

Ces activités sportives correspondent aux grandes orientations de la politique sportive communautaire qui s'appuie notamment sur la valorisation et la reconnaissance du sport de haut niveau sur le territoire véritable vitrine communautaire, valeur d'exemplarité et de référence du sport pour tous, permettant de créer une synergie des clubs autour de clubs phares.

Le Cercle Nautique du Pays d'Aix a clôturé sa première année d'activité avec 93 adhérents. Pour cette seconde saison, le club compte 80 adhérents dont un certain nombre de nouveaux adhérents expérimentés qui engage le club à faire face à de nouvelles exigences en terme d'encadrement, de qualité du parc et d'horaires d'ouverture.

Par ailleurs, le club développe l'activité aviron pour les collégiens et passe ainsi de trois à six modules tout en mettant en place une section UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire) aviron avec le collège le mercredi et la mise en place d'une convention avec la FFSU (Fédération Française du Sport Universitaire) permettant l'accueil d'étudiants.

Ces différentes missions doivent permettre d'accueillir près de 150 pratiquants sur le site entraînant une augmentation importante du budget de fonctionnement du club du fait du recrutement d'un permanent dans le cadre d'un contrat de professionnalisation dont le salaire et la formation ne sont que partiellement financés (CNDS), la prise en charge par la Région n'intervenant qu'après l'obtention de son Brevet d'État (2 ans).

Le développement de ces activités nécessite aussi de pouvoir entretenir, voire restaurer, le parc de bateaux actuellement propriété du Cercle Nautique du Pays d'Aix.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé de valider l'attribution d'une subvention de fonctionnement au Cercle Nautique du Pays d'Aix de 15 000 € correspondant à 20% du budget prévisionnel 2014 qui s'élève à 76 680 €.

Guichet Unique	Association	Objet Subvention	Bureau/Conseil	Budget Prévisionnel	Subvention Allouée
N°2014/00184	Cercle Nautique du pays d'Aix	Fonctionnement	Bureau 19/06/2014	76.680 €	15.000 €

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU la délibération n°2010_B288 du Bureau Communautaire du 11 juin 2010 validant le projet de développement du lac ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil Communautaire du 22 mai 2014 délégrant une partie des attributions du Conseil au Bureau, et notamment celle d'attribuer des subventions aux associations, et le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 5 juin 2014 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **VALIDER** l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 15 000 Euros à l'association Cercle Nautique du Pays d'Aix (Guichet Unique n°2014/00184);
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Nature 6574 qui présente les disponibilités suffisantes.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Cercle Nautique du Pays d'Aix pour le développement de l'aviron au lac de Peyrolles

VU la délibération n° 2014_A088 du 22 mai 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI



23 JUIN 2014